

DECRET N° 2020/270 DU 11 MAI 2020
 portant nomination du Directeur Général du Laboratoire
 National Vétérinaire (LANAVET).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 83/479 du 08 octobre 1983 créant le Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu** le décret n° 90/460 du 08 novembre 1990 portant réorganisation du Laboratoire National Vétérinaire ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n°s 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 2019/322 du 19 juin 2019 fixant les catégories d'établissements publics, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants,

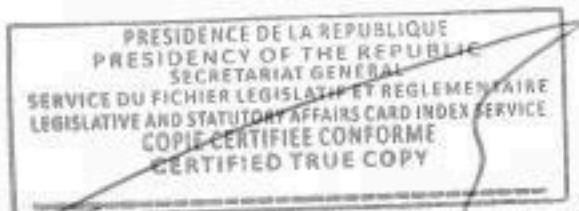
DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **WADE Abel** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général du Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET).

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 11 MAI 2020.



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA